



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE VTT

Mercredi 22 novembre 2023 à PLOEUC L'HERMITAGE (22)

LIEU :	
RESPONSABLE DE LA COMPETITION :	Guillaume PERRAULT à contacter en cas de souci le jour de la compétition Établissement : collège SAINT PIERRE PLOEUC L'HERMITAGE Port : 06.59.97.04.43
RENDEZ-VOUS :	09 h 30
DEBUT DE COMPETITION :	10 h 30 IMPERATIF
FIN DE COMPETITION :	17 h 00

ACCES : stationnement de Cars, véhicules légers et minibus sur place.

INSCRIPTIONS : Sur UGSELNET jusqu'au vendredi 17 novembre 2023, 17h00.

Programme :

Horaire	Consignes	Remarques
09h30	Arrivée sur le lieu de rendez-vous	Confirmation des inscriptions. Inscriptions des JURYS ADULTES = 1 JURY par tranche de 10 élèves si absence de JURY par établissement, les résultats de l'Établissement ne seront pas comptabilisés Récupération des plaques vélo Prévoir système pour accrocher les plaques, colliers, ficelle
A partir de 10h00	Échauffement	Reconnaissance des parcours. Ne rien déplacer sur les sites d'épreuves ! Accès au parc TRIAL strictement interdit !
10h15	Briefing	Un référent responsable pour chaque catégorie, à suivre toute la journée + 1 jeune juge officiel validé national en juin 2023 par catégorie (4 groupes).
10h30	Début des épreuves	Chaque élève attend sur le site où a lieu l'épreuve. Reconnaissance juste avant l'épreuve. Les reconnaissances des descentes et de cross-country se feront à VTT.
16h30	Classements et remise des récompenses	Veiller à ne rien oublier, ramasser ses déchets (papiers, bouteilles, emballages divers)
Pour le bon déroulement de cette journée, veuillez respecter les horaires		

EPREUVES : (Application du **REGLEMENT NATIONAL DE VTT 2023**)

EPREUVES INDIVIDUELLES

CROSS-COUNTRY sur 200 points			
Benjamines et minimales filles	2 PETITES BOUCLES	Benjamins et cadettes juniors	2 GRANDES BOUCLES
Minimes garçons	1 PETITE BOUCLE + 2 GRANDES BOUCLES	Cadets-juniors	3 GRANDES BOUCLES

Reconnaissance : toutes les catégories disposeront d'un créneau de 15 minutes pour la reconnaissance du x-cross avant leur épreuve.

Points= Le 1er marque 190 points. Pour les concurrents suivants, le nombre de points attribués diminue d'une unité toutes les 5 secondes pendant les 8 premières minutes. Au-delà de 8 minutes, le nombre de points diminue d'une unité toutes les 10 secondes quel que soit le retard. Les concurrents qui terminent l'épreuve se verront attribuer un minimum de 10 points. Abandon = 0 point.

Des points bonus sont attribués aux 5 premiers, à savoir 10 points au 1er, 8 points au 2ème, 6 points au 3ème, 4 points au 4ème, 2 points au 5ème

Ravitaillement : afin de gérer au mieux la sécurité au cours des épreuves, une zone de ravitaillement sera possible en début de chaque boucle (une zone par établissement).

TRIAL sur 80 points

Parcours trial composé de deux zones comprenant 5 segments rapportant chacun 5 à 10 points : reconnaissance à pied.

Objectif : Effectuer un passage dans chaque segment enchaîné sans interruption sans poser un pied ni prendre un appui sur les obstacles naturels et aménagés par l'homme. Le segment rapporte 0 point (1 faute), ou l'intégralité des points accordés au segment.

Aménagements communs à toutes les limites latérales de zones et segments : la rubalise est plaquée au sol. Elle délimite le couloir dans lequel chaque concurrent peut circuler et dont il ne doit pas sortir (aucun contact autorisé avec la rubalise).

Caractéristiques des obstacles et aménagements des ateliers de trial : montée et descente de talus, dépressions, virages à angle droit, rochers plats (penser à protéger son cadre).

Sortie de zone : Axe roue avant.

MONTEE sur 30 points

Montée 1 = (benjamines filles, minimes filles, benjamins garçons)

Montée 2 = (minimes garçons, cadets et juniors garçons et filles)

Reconnaissance : à pied uniquement pour ne pas détériorer le circuit.

Points = on retient les points de la zone matérialisée au sol qui a été franchie par **l'axe de la roue avant** prise d'appuis sur le terrain ou tout autre élément extérieur au VTT interdit. Attention : déplacements en sauts interdits ! Pas de trial !

DESCENTE EN SLALOM sur 50 points

Circuit comportant de nombreuses relances (buttes de terre et petites dépressions) appuis latéraux (virages relevés). Distance 350 m, 25m de dénivelé négatif.

Reconnaissance : à pied uniquement pour ne pas détériorer le circuit et **accompagnés par le juge chronométreur**. Ne rien déplacer dans le couloir de slalom !

Points = Le meilleur temps marque 50 points, le second 49, etc... En cas d'erreur de parcours = 0 point

Les cornes sont interdites et les bouchons de cintre sont obligatoires

1 seul passage possible par concurrent. Si un pilote chute ou est retardé par un élément, un événement indépendant de son déplacement (présence d'un élève ou d'un spectateur dans le couloir de descente, chute d'une barrière ou d'un arbre) une commission se réunira pour décider si oui ou non il est autorisé à repasser cette épreuve. **Les protections (coudières, genouillères et casque) sont obligatoires pour la descente ! Un pilote ne sera pas autorisé à effectuer la descente en l'absence des protections.**

EPREUVE PAR EQUIPE

Pas de compétition par équipe pour ce départemental. Les résultats par équipe seront obtenus par l'addition des points marqués par les 3 premiers concurrents d'un même établissement, les 3 suivants composeront l'équipe 2, etc...

Podiums dans les 6 catégories.

ORDRE DES EPREUVES :

Horaires	Descente 1	Montée 1	TRIAL 1	Montée 2	TRIAL 2	CROSS
10h30	BF MF		BG	MG	CJG CJF	
11h00 ----- 11h30	BG	BF MF				
12h00 ----- 12h30	MG		BF MF	CJG CJF	MG	
13h00 ----- 13h30	CJG CJF	BG				
14h00 ----- 14h30						
15h00 ----- 15h30						BF = 2 PB BG-CJF = 2 GB
16h00 ----- 16h30						MG = 1 PB + 2 GB CJG = 3GB
17h00 -----	PODIUMS RECOMPENSES					

Matériel :

- Le VTT doit être en bon état de marche.
- L'organisateur se réserve le droit d'interdire le départ à un concurrent si son vélo n'est pas en bon état.
- L'organisateur ne fournit pas d'assistance mécanique. **L'élève est autonome et ne peut pas être assisté par une tierce personne au cours des épreuves.**
- Le port du casque est obligatoire. Les protections sont **obligatoires** pour la descente.
- Les cornes sont interdites sur toutes les épreuves.

Divers :

Vestiaires, toilettes = sur place

secrétariat = A votre arrivée, merci de vous présenter au secrétariat de compétition afin de vérifier les catégories et identités de vos pilotes

Contrôle des VTT et sécurité = Le contrôle des VTT se fera en interne par chaque enseignant des établissements présents. **L'organisateur se décharge de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement d'un vélo et des conséquences engendrées sur la sécurité de son propriétaire pendant les épreuves.**

Résultats, classements =

Individuel = Dans chacune des six catégories, le titre de champion(ne) départemental(e) est attribué au (à la) concurrent(e) ayant obtenu le plus de points au total cumulé des quatre épreuves. En cas d'égalité entre 1 ou plusieurs concurrent(e)s, ceux-ci (celles-ci) seront départagé(e)s par le classement de l'épreuve de cross-country.

Par équipe = Dans chacune des six catégories, le titre de champion(ne) départemental(e) est attribué à l'équipe ayant obtenu le plus de points au total cumulé des trois meilleurs concurrents de son établissement. En cas d'égalité entre 1 ou plusieurs équipes, celles-ci seront départagées par le score en points du troisième concurrent.

Récompenses = Médailles aux 3 premiers dans les 6 catégories en individuel et en équipe.

DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE au CHAMPIONNAT REGIONAL :

Elle doit être déposée le jour de la compétition départementale **AU PLUS TARD**, auprès du responsable de la compétition (avant si possible au secrétariat départemental). La raison doit être mentionnée et justifiée par un document officiel accompagnant la demande de QE.

RAPPEL :

Championnat régional le 3 avril 2024 à PLOERMEL (56)

Championnat de FRANCE du 22 AU 24 mai 2024 à MENDE (48)

Ces informations peuvent subir des modifications tout au long de la saison pour de multiples raisons.

Avant chaque compétition, il est donc important de
CONSULTER REGULIEREMENT le SITE INTERNET de l'UGSEL
pour s'informer en temps réel.